

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
PARGNY SUR SAULX
SEANCE du 6 janvier 2015**

L'an deux mille quinze,

Le six janvier à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du trente décembre deux mille quatorze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX, sous la présidence de Mme GUERIN Denise, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	16
Nombre de conseillers présents ou représentés	17
Nombre de conseillers excusés :	03
Nombre de conseillers absents :	

Présents, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

1. GUERIN Denise	10. FRERSON Alain
2. SERGENT Jean-Marie	11.
3. AUBRY Christine	12. GIRARD Pascal
4. ANGO Jacques-Vianney	13.
5. DEBRAND Monique	14. LADROIT Serge
6. CABART Jean-Claude	15. LACROIX Aurore
7. PEGURRI Gisèle	16.
8. LONGUEVILLE Jean-Pierre	17. FONTANIVE Marzéna
9. LECLERE Claudine	18. LORENZI Jean-Luc
	19. AMBOLLET Christine

Absents :

Absents excusés : M. MASSON-BENSID Nadia, M. BELHANDA Abdeslam, DOS SANTOS RODRIGUES Sandrine

Pouvoirs : M. BELHANDA Abdeslam à Mme GUERIN Denise

Secrétaire : Mme DEBRAND Monique

OBJET : ENVIRONNEMENT – PROJET DE PLAN DE PREVENTION DU RISQUE D'INONDATION (PPRI) – avis du Conseil Municipal.

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) sur le secteur de Vitry le François, prescrit le 14 janvier 2003, modifié par arrêté du 31 mai 2013 et du 15 octobre 2014, arrive au terme de son élaboration sur le secteur de la Saulx.

A l'issue de la concertation du public réalisée en septembre 2014, des modifications ont été apportées aux cartes d'aléa des communes de Merlaut, Outrepoint et Sermaize-les-Bains. Les cartes de zonage réglementaire ont été modifiées en conséquence. Des modifications ont également été apportées au projet de règlement afin de permettre aux exploitants agricoles déjà implantés en zone inondable de se développer dans le cadre de la poursuite de leurs activités. Les extensions sont ainsi autorisées, sans limite de surface et sous réserve du respect de prescriptions.

Le Préfet de la Marne sollicite l'avis du conseil municipal sur ce plan.

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

EMET un avis positif quant à ce Plan de Prévention du Risque d'Inondation sur le secteur de Vitry le François.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à Pargny sur Saulx,
Le Maire,
Denise GUERIN